

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_016_2026BIS
(ANEXE A LA DELIBERATION N° DE_016_2026)

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 15/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Anne MONPEYSEN.

Présents : Anne MONPEYSEN, Nancy BRET, Didier BEDOUSSAC, Catherine LORETTE, Jérôme SERRE, Bruno ROUME, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Noémie VIEILLECHAIZE, Marion LACOMBE, Robin DAUBIGNARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robin DAUBIGNARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tableau Fixant les indemnités du Maire et des Adjointes

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS (annexé à la délibération)

COMMUNE de La Ségalassière

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales).

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints (nombre théorique)

28,10 % de l'indice brut 1 027 + indiquer le nombre d'adjoints 3 x 10,89 % de l'indice brut 1 027 = 60,77% de l'indice brut 1 027

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)		
Maire	28.10	%
1 ^{er} adjoint	10.89	%
2 ^e adjoint	10.89	%

Le Maire,

Anne MONPEYSSEN



Le Secrétaire de séance

Robin DAUBIGNARD